



Ville de Pégomas



Les Bons Réflexes





Dossier d'Information Communale
sur les Risques Majeurs - D.I.C.R.I.M








Sommaire

Les Risques Naturels

Les Dispositifs

Les Risques Technologiques

Conception - Réalisation : Mairie de Pégomas, Service Sécurité - Service Communication
Janvier 2003, révisé en Janvier 2008
Tirage 5000 exemplaires
Imprimé par Sud Graphic Imprimerie - Distribué par A. Districod

Présentation du D.I.C.R.I.M

Ce document a pour but d'informer la population Pégomassoise des différents **risques majeurs** qui sont recensés sur notre commune.

Il a pour objet de prévenir et alerter des risques de toute nature, des **bons réflexes** à avoir avant, pendant et après.
Son objectif est de **protéger** le mieux possible les personnes, les biens et l'environnement contre d'éventuelles catastrophes que nous pourrions connaître. Il est important de respecter les consignes notifiées dans ce document.

En 2006, la Municipalité a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (consultable en Mairie), spécifique à la Commune, qui a pour mission d'assurer en cas de risques majeurs avérés : l'alerte, le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique et l'organisation des différents secours gérée par la cellule de crise communale.

La diffusion de ce dossier représente un volet important de la politique de sécurité initiée dans notre commune.

La sécurité est l'affaire de tous. Chaque **citoyen** a un rôle à tenir pour être efficace, soyons collectifs pour une meilleure sécurité.






Les Inondations

Les quartiers principalement touchés seront alertés par les moyens suivants : mégaphones, courriers distribués ou par les médias, SOS système VIAPPEL (diffusion de messages d'alerte à la population par une boîte vocale directement sur un portable ou un téléphone fixe).

En prévention

- Nettoyez vos canalisations d'eaux pluviales.
- Débroussaillez et curez les vallons qui vous appartiennent.
- Prenez connaissance du Plan Communal de Sauvegarde en mairie.

www.meteo.fr
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Avant...

- Fermez les portes et les fenêtres.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Relevez les meubles et l'électroménager.
- Placez les objets dans les étages.
- Mettez les produits toxiques à l'abri.
- Prévoyez radio, piles, eau potable, produits alimentaires, médicaments, vêtements, couvertures...



LES RISQUES NATURELS

PENDANT...



- Essayez d'obstruer les portes.
- Restez dans les étages supérieurs.
- Ne vous engagez pas sur une aire inondée ou une route inondée.
- Alertez les Sapeurs Pompiers et les Gendarmes si votre habitation est touchée.
- Si vous quittez les lieux, attention aux cambriolages.
- Fermez les fenêtres et les ventilations.
- Ne téléphonez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ecoutez la radio.

APRÈS...

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Respectez les consignes des autorités compétentes.
- Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE DEPUIS 2007. (MOURACHONNE, GRATTE-SAC)










Les Incendies

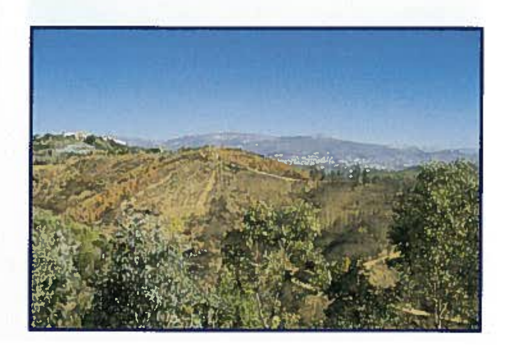
L'alerte est donnée par le déclenchement de la sirène communale : 3 coups courts.

En prévention

- Débroussaillez dans un rayon de 50 mètres, voire 100 mètres autour des habitations et 20 mètres autour des chemins.
- Aménagez vos terrains : création de pistes et installation de points d'eau.
- Renseignez-vous en mairie pour connaître vos obligations.
- Prévoyez des moyens de lutte : moto-pompe, tuyaux...
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.

Avant...

- Protégez les parties inflammables exposées de votre habitation.
- Arrosez votre habitation et 30 mètres autour.
- Occultez les aérations et les dessous de portes avec des linges humides.
- Fermez le gaz, si des bouteilles sont à l'extérieur, rentrez-les.

LES RISQUES NATURELS

PENDANT...



- Laissez ouvertes vos voies d'accès.
- Tenez tout fermé et restez à l'intérieur.
- Laissez l'arrosage automatique allumé.
- Munissez-vous de lampes.
- Restez calme, ne vous enfuyez pas, une maison bien protégée est le meilleur abri.
- En voiture, ne sortez pas de votre véhicule et fermez fenêtres et aérateurs.
- N'hésitez pas à contacter les Sapeurs Pompiers (18 ou 112) si votre habitation est touchée.

APRÈS...

- Eteignez les foyers résiduels avec une tenue adaptée : gants, cuir...
- Procédez à une inspection de la maison : toiture, combles...
- Arrosez la végétation autour de la maison.
- Vérifiez la tuyauterie extérieure du gaz.

NUMÉROS UTILES :

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112
Caserne Pégomas : 04 93 42 86 47
Office National des Forêts :
04 93 18 54 74 - Fax : 04 93 18 18 64
Comité Feux de Forêts :
04 93 42 24 23

DES GESTES DE PRÉVENTION ÉLÉMENTAIRES ET QUOTIDIENS, POUR LA PROTECTION DE VOTRE PATRIMOINE NATUREL.








La Canicule

Depuis le 6 juillet 2004, la commune a mis en place un système attentif et réactif de vigilance de ce fléau.

En prévention

Le C.C.A.S. a établi un recensement des personnes âgées, susceptibles d'être victimes des fortes chaleurs, par l'envoi d'une fiche d'information.
Dans le cas contraire, rapprochez-vous de ce service afin de vous faire recenser.

- Prenez connaissance du Plan Communal de Sauvegarde en Mairie et des gestes à effectuer.

- Surveillez les cartes de vigilance météorologiques classées en 4 niveaux (voir tableau ci-contre).

- Contactez le C.C.A.S. au 04 92 60 20 50 ou la Mairie au 04 93 42 22 22.

NIVEAU 1 = LA VIGILANCE
NIVEAU 2 = L'ALERTE
NIVEAU 3 = L'INTERVENTION
NIVEAU 4 = LA RÉQUISITION

Avant...

- Consultez les cartes de vigilance de Météo France.
- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Ne buvez pas d'alcool, ni de boissons trop sucrées.

LES RISQUES NATURELS

PENDANT...

- Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser à des coups de chaleur.

Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance : téléphonez impérativement au Samu 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :
- Placez la personne dans un endroit froid.
- Faites-la boire.
- Enlevez ses vêtements.
- Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides.
- Faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut jamais faire :
- Ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.

APRÈS...

- L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical.
- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.






Vents violents

Surveillez les cartes de vigilance météorologiques. Diffusion des risques dès que les 2 plus hauts niveaux d'alertes (orange et rouge) sont attendus.

Pour plus d'informations, consultez le répondeur de Météo France : 32 50 ou 08 92 68 02 06 ou la Mairie au 04 93 42 22 22.

Situation orange ... *être très vigilant*

- Limitez vos déplacements, votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Situation rouge ... *vigilance absolue*

Dans la mesure du possible:
- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations radios locales.

En cas d'obligation de déplacement :
- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :
- Appliquez les mêmes consignes qu'en situation orange.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

LES CHUTES DE NEIGE ET GRAND FROID

L'alerte est donnée par Météo France lors des bulletins nationaux diffusés à la télévision et sur le site internet www.meteo.fr
La carte de vigilance renseignera les départements concernés par le phénomène (durées, quantités...).

AVANT...



- Consultez les cartes de vigilance Météo France.
- Vérifiez l'état de vos équipements (véhicules).

PENDANT...

- Pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable au vent et à la neige). Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas, sauf nécessité.
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle.

Ce qu'il ne faut pas absolument pas faire :
- Ne sortez pas un nourrisson de moins de trois mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue.

Les séismes

Après les premières secousses, la sirène retentira un coup en continu.

Avant...

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Construisez votre habitation en tenant compte des règles parasismiques.
- Repérez comment couper le gaz, l'eau et l'électricité.

Pendant...

Vous vous trouvez dans un bâtiment :
- Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau.
- Eloignez-vous de la cheminée, des fenêtres et du balcon.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

Vous vous trouvez dans la rue :
- Eloignez-vous des constructions.
- Eloignez-vous des lignes électriques.

Vous vous trouvez dans une voiture :
- Eloignez-vous des bâtiments.
- Garez-vous.
- Protégez-vous la tête avec les mains.
- N'allumez pas de flamme.

En cas d'ensevelissement :
- Gardez votre calme.
- Respirez doucement.
- Manifestez-vous en tapant contre les parois.

APRÈS...

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- N'allumez pas de flamme.
- Sortez du bâtiment.
- Eloignez-vous du bord de mer.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Seul le secteur concerné sera alerté par mégaphone et porte à porte.

AVANT...

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT...

- Fuyez latéralement.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

APRÈS...

- Evaluez les dégâts et les dangers.
- Informez les autorités.
- Mettez-vous à la disposition des secours.



Sècheresse

Surveillez les médias départementaux, le panneau lumineux communal place du Logis, en cas de doute, contactez le service sécurité au 06 26 94 46 85.

Les seuils d'alertes sont classés en 3 niveaux.

Situation de vigilance

Les collectivités, les activités industrielles et commerciales, la population, sont appelées à économiser leurs ressources d'eau, à s'assurer que leur branchement d'eau potable, d'arrosage ou autres ne présentent pas de fuites ou de problèmes particuliers.

Situation d'alerte

Arrosage
Vous ne devez pas arroser de 10h à 18h les pelouses, les fleurs, les jardins, les stades, et les espaces sportifs.
Lavage
Aucune limitation pour les véhicules et les voiries.
Piscines
Le remplissage des piscines (d'un volume total supérieur à $10m^3$) est soumis à autorisation écrite du Maire.
Plans d'eau de loisirs
Aucune limitation.
Fontaines
Les fontaines fonctionnant sans recyclage de l'eau devront être fermées ou munies de robinets à pression.

LES RISQUES NATURELS

SITUATION DE CRISE

Arrosage

- Vous ne devez pas arroser les pelouses.
- Vous ne devez pas arroser de 8h à 20h les fleurs, les jardins, les stades et les espaces sportifs.

Lavage

- Vous ne devez pas laver vos véhicules hors des stations de lavage sauf pour les véhicules ayant une obligation règlementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- Le lavage des voiries à grande eau est interdit sauf impératif sanitaire.

Piscines

Le remplissage des piscines (d'un volume total supérieur à $10m^3$) est soumis à autorisation écrite du Maire.

Plans d'eau de loisirs

Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien de niveau des plans d'eau de loisirs est interdit.

Fontaines

Les fontaines non-munies de robinets à pression devront être fermées.

En cas de non-respect des consignes, des sanctions peuvent être effectuées par les agents assermentés.





CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Pour faire face aux risques majeurs, la commune de Pégomas a créé un organe de décision capable de réagir immédiatement en cas d'alerte. La cellule de crise est placée sous l'autorité du Maire.

Lieu de réunion de la cellule :

Hôtel de Ville, Salle des Mariages
205, avenue Lucien Funel
06 580 PEGOMAS
Tél. : 04 93 42 22 22 - Fax : 04 93 40 79 16

Les moyens humains :

- Les élus communaux dont les rôles sont répartis comme suit :
    * Directeur des opérations
    * Commandant des opérations
    * Opérateur de communication
    * Service social
- Les représentants des Sapeurs Pompiers groupements Ouest et Communaux.
- Les représentants de la Gendarmerie.
- Les représentants de la Police Municipale.
- Les représentants du Comité Feux de Forêts.
- Les représentants du Centre Technique Municipal.
- Une secrétaire.
- Une personne chargée de la permanence à l'accueil (renseignements).

Selon les risques encourus, d'autres personnes ou organismes interviennent (D.D.A., D.D.E., Lyonnaise des Eaux...).

LES DISPOSITIFS

Rôle de la cellule de crise :
Elle met en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.
Elle est l'organe de décision concernant les différentes phases d'urgence. Elle organise l'alerte, l'évacuation, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement, l'habillement et l'information à la population.
Son objectif prioritaire est de montrer à la population qu'elle n'est pas livrée à elle-même.

Mode d'emploi de la sirène communale

Prévention

Essai mensuel : 1 coup long le 1er mercredi de chaque mois à midi.

Alerte

Feux de Forêts : 3 coups courts.
Rupture du barrage : 5 coups longs toutes les 3 minutes.
Séismes : 1 coup continu de 5 minutes.
Accidents chimiques, nucléaires : mégaphone, radio.
Inondations : mégaphone, appel en nombre par sms (VIAPPEL) mis en place en 2006.
Neige, vents violents, grand froid, canicule : carte de vigilance, contactez la Mairie au 04 93 42 22 22.

Fin d'alerte

Son de sirène en continu de 30 secondes.

1 COUP LONG = 1 MINUTE
1 COUP COURT = 20 SECONDES






LA RUPTURE DU BARRAGE

L'alerte est donnée par le déclenchement de la sirène : 5 coups longs toutes les 3 minutes.
Des véhicules sillonneront les quartiers avec des mégaphones.

AVANT...

- Informez-vous des zones de submersion en Mairie et de l'organisation des secours.

PENDANT...

- Evacuez les parties basses de la ville dans les plus brefs délais selon les recommandations des Forces de Police.
- Rejoignez les hauteurs du Tanneron, de Plan Sarrain, de Clavary, des Carpenèdes, qui sont des lieux de refuges privilégiés. Afin d'éviter un embouteillage, une panique, il est souhaitable que la population évacue et se regroupe selon les zones suivantes :
    * partie EST : vers les collines de Plan Sarrain.
    * partie NORD : vers les parkings Lord Astor et Clavary.
    * partie SUD : vers la route de Tanneron, place du Haut Cabrol.
    * partie OUEST : vers la route de Tanneron, parking de Lou Pas de l'Aï et chemin des Carpenèdes.
- Eloignez-vous du bord de la Siagne et du bord de mer.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

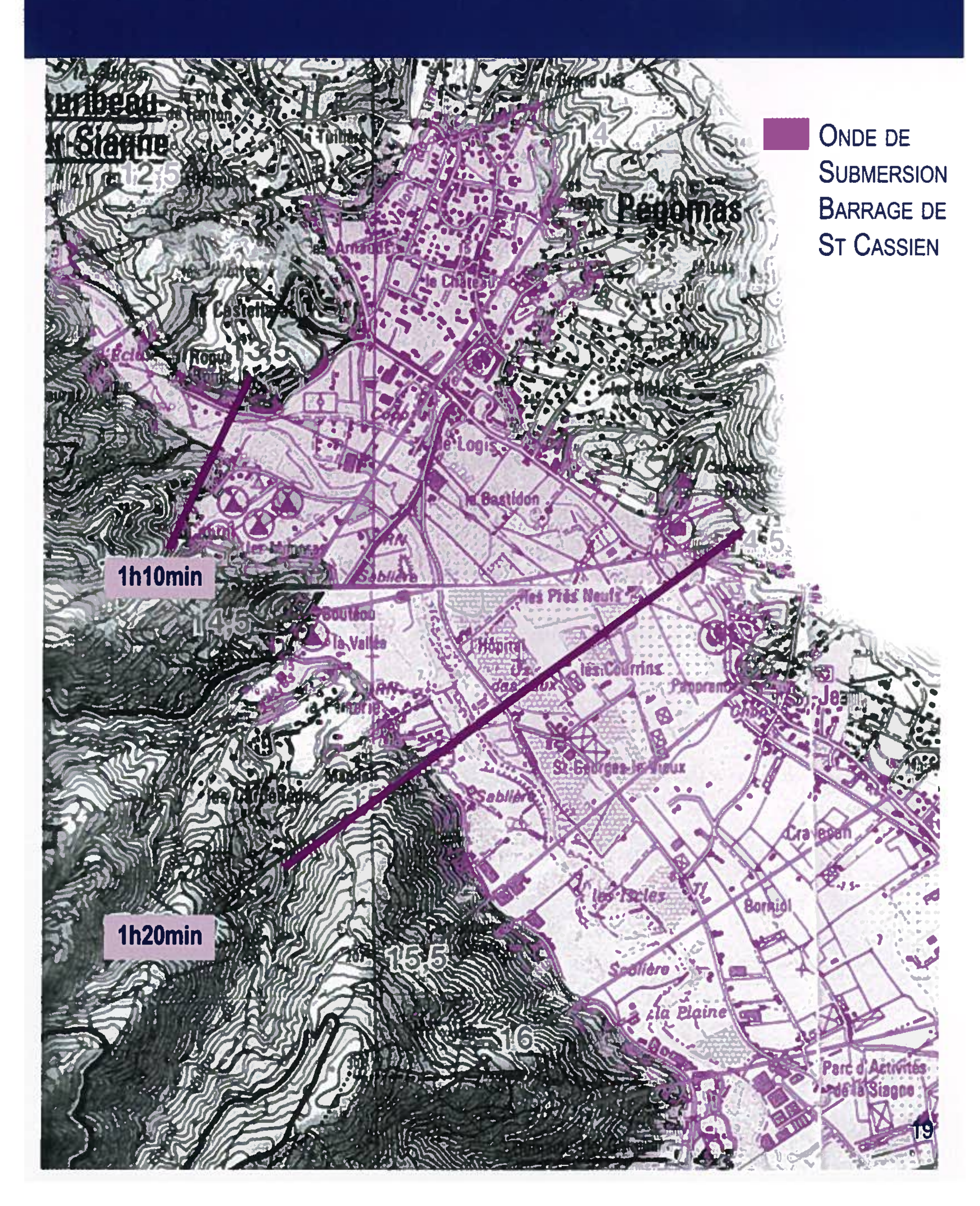
APRÈS...

- Rejoignez votre habitation sur ordre des Forces de Police, des Pompiers et de la Municipalité.

RADIOS LOCALES

France Bleu Azur : 100.7 FM
(Cannes - Grasse)
RMC : 98.8 FM Cannes - Nice
RMC : 106.8 FM Grasse

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LES FUITES DE PRODUITS TOXIQUES, DE MATIÈRES DANGEREUSES OU RISQUE NUCLÉAIRE

L'alerte est donnée par des véhicules qui sillonneront les quartiers avec des mégaphones précisant les consignes à suivre.

PENDANT...

- Restez à l'intérieur de votre habitation en calfeutrant les ouvertures et les aérations.
- Arrêtez la ventilation, la climatisation et réduisez le chauffage.
- Sachez qu'un véhicule ne constitue pas une bonne protection.
- Ne fumez pas, éteignez toute flamme nue.
- Sortez sur ordre des autorités ou des secours.
- Eloignez-vous des environs de l'accident et ne cherchez pas à vous en approcher.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- Mettez-vous à l'écoute d'une radio.

Dans toutes les situations de risques :

- Tenez-vous à l'écoute d'une radio locale, de la télévision ou contactez la Mairie.
- Suivez les consignes diffusées par les autorités et les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Prenez contact avec votre assurance.
- Faites établir un rapport par les Sapeurs Pompiers s'ils sont intervenus chez vous.

N'HÉSITEZ PAS À ALLER AU DEVANT DES INFORMATIONS :

Mairie : 04 93 42 22 22 - Fax : 04 93 40 79 16
Pompiers : 04 93 42 86 47 - Urgences 18 ou 112.
Police Municipale : 04 92 60 20 75 ou 06 26 94 46 88 de 8h à 17h,
06 26 94 46 87 ou 06 26 94 46 89 après 17h, les jours fériés et week-ends.